

CSST

Groupe de travail de la CSST sur la révision du régime SST

À la suite de la demande du ministre du Travail, le conseil d'administration de la CSST a annoncé le 15 mai dernier la mise sur pied et la composition du groupe de travail chargé de lui soumettre des recommandations concernant les mécanismes de prévention et tout autre volet de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (ACRGQTQ MÉDIA du 1^{er} décembre 2008).

Ce groupe de travail est présidé par Viateur Camiré, ancien vice-président aux ressources humaines chez Abitibi Bowater, et est composé à parts égales de trois représentants patronaux et trois représentants syndicaux. Maître Bernard Cliche, avocat à la firme Langlois, Kronström, Desjardins, Claude Plamondon, actuaire à la firme Aon Conseil, et Gilles Rousseau, directeur SST chez Métro inc., représentent la partie patronale alors que Jean Dussault, de la FTQ, Claude Rioux, de la CSN, et Rodrigue Chartier, de la CSD, représentent la partie syndicale.

Appuyé par la permanence de la CSST, ce groupe de travail verra à recueillir l'information concernant les problématiques liées au régime de santé et sécurité du travail et à formuler des recommandations au conseil d'administration de la CSST au cours de la prochaine année.

Actuellement, le groupe s'affaire à dresser un portrait du régime pour, par la suite, s'attaquer aux principales problématiques.

L'ACRGQTQ compte faire valoir les préoccupations de ses membres auprès des représentants patronaux du groupe de travail, les appuyer et collaborer avec les autres associations patronales. ■